

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5918**

Intitulé

TP : Titre professionnel Technicien(ne) supérieur(e) gestionnaire exploitant(e) de ressources informatiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi (DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DGEFP).) Modalités d'élaboration de références : CPC Gestion et traitement de l'information	Directeur de l'unité territoriale de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326u Exploitation informatique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le (la) technicien (ne) supérieur (e) gestionnaire exploitant (e) de ressources informatiques (TSGERI) a pour mission d'assurer le bon fonctionnement du système informatique au niveau de service attendu par l'entreprise. Il (elle) est force de proposition et contribue aux évolutions du système informatique en s'appuyant sur ses compétences techniques et sa connaissance du métier de l'entreprise.

Il (elle) installe, met en exploitation et supervise le fonctionnement des ressources informatiques (postes de travail, serveurs, systèmes, réseaux, bases de données, applications).

Il (elle) organise et suit le déroulement des travaux de la production informatique.

Afin de fournir aux utilisateurs le service attendu, il (elle) maintient le système informatique en conditions opérationnelles, il (elle) diagnostique, résout ou fait remonter les incidents en sollicitant si nécessaire des intervenants internes ou externes.

Il (elle) intègre de nouvelles ressources en prenant les mesures nécessaires au maintien de la disponibilité, de la continuité et de la qualité de service.

Suite à une demande d'un utilisateur, ou dans le cadre d'une intervention planifiée, il (elle) réalise ou pilote des opérations de maintenance, et contrôle la conformité des interventions.

Il (elle) est disponible pour assurer l'assistance, le conseil, ou des formations courtes sur des outils informatiques auprès des utilisateurs.

Il (elle) applique la politique de sécurité informatique de l'entreprise et assure les sauvegardes et l'archivage des données.

Il (elle) effectue une veille technologique et préconise aux décideurs des choix techniques. Il (elle) propose des solutions pour faire évoluer le système informatique en prenant en compte les processus métiers, et participe à la mise en œuvre de ces évolutions en s'inscrivant dans une démarche projet.

Il (elle) exerce ses missions dans le respect des méthodes, des normes et standards du marché, des règles de sécurité, et des contrats de service.

Il (elle) peut être employé (e) dans une PME/ PMI, une grande entreprise, un service public, ou en SSII.

Il (elle) peut être amené à travailler les jours non ouvrés, avec des possibilités d'astreintes ou de travail en horaires décalés ainsi qu'à se déplacer sur différents sites.

Dans les petites structures et les PME/ PMI, ses missions peuvent couvrir l'ensemble des phases de l'exploitation et de la production informatique. Il (elle) présente un profil polyvalent et s'appuie, s'il y a lieu, sur des prestataires. Il (elle) peut occuper la fonction de responsable d'exploitation ou de production informatique.

Dans les grandes entreprises, il (elle) est encadré (e) par un responsable d'exploitation ou de production informatique.

Il (elle) est l'interlocuteur privilégié des clients (internes ou externes), des décideurs (maîtrise d'ouvrage), ainsi que des partenaires externes, prestataires et fournisseurs.

L'utilisation de l'anglais est nécessaire pour comprendre des documentations techniques et échanger avec des correspondants étrangers.

1. Exploiter et administrer les postes de travail, les serveurs et les réseaux

Installer et configurer un poste de travail

Installer et configurer un serveur

Exploiter et gérer le réseau local

Exploiter et gérer les infrastructures de télécommunications

Assister, conseiller et former les utilisateurs

Utiliser l'anglais dans son activité professionnelle en informatique

2. Exploiter et administrer les services fournis par la production informatique

Mettre en œuvre et exploiter les applications collaboratives

Mettre en œuvre et exploiter une base de données et manipuler les données

Mettre en œuvre et exploiter une application métier

Mettre en œuvre la protection du système d'information

Administrer et maintenir en conditions opérationnelles les services fournis par la production informatique

3. Proposer et intégrer des solutions pour l'évolution du système informatique

Gérer un projet simple en informatique

Evaluer et proposer une ressource informatique répondant à des besoins nouveaux

Réaliser l'intégration d'une ressource informatique

Participer à l'amélioration de la qualité de service et contribuer à la continuité informatique

Assurer la veille technologique en prenant en compte l'environnement métier

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tous les secteurs d'activités sont concernés par ce métier qui peut s'exercer dans toute structure utilisatrice : entreprise, service public, collectivité territoriale, ou en SSII.

Technicien d'exploitation - Pilote d'exploitation - Analyste d'exploitation - Administrateur système et réseau.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1801 : Administration de systèmes d'information

M1810 : Production et exploitation de systèmes d'information

Réglementation d'activités :

Néant.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Le titre professionnel est composé de trois certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 9 mars 2006 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 5918 - Exploiter et administrer les postes de travail, les serveurs et les réseaux	Installer et configurer un poste de travail Installer et configurer un serveur Exploiter et gérer le réseau local Exploiter et gérer les infrastructures de télécommunications Assister, conseiller et former les utilisateurs Utiliser l'anglais dans son activité professionnelle en informatique
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 5918 - Exploiter et administrer les services fournis par la production informatique	Mettre en œuvre et exploiter les applications collaboratives Mettre en œuvre et exploiter une base de données et manipuler les données Mettre en œuvre et exploiter une application métier Mettre en œuvre la protection du système d'information Administrer et maintenir en conditions opérationnelles les services fournis par la production informatique
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 5918 - Proposer et intégrer des solutions pour l'évolution du système informatique	Gérer un projet simple en informatique Evaluer et proposer une ressource informatique répondant à des besoins nouveaux Réaliser l'intégration d'une ressource informatique Participer à l'amélioration de la qualité de service et contribuer à la continuité informatique Assurer la veille technologique en prenant en compte l'environnement métier

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage	X		Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education
Après un parcours de formation continue	X		Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education
En contrat de professionnalisation	X		Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-1 et R. 338-2 et suivants.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 28/05/2008 paru au JO du 22/07/2008

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 9 mars 2006 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministre chargé de l'emploi ;
Arrêté du 8 décembre 2008 modifié relatif au règlement général des sessions de validation conduisant au titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Technicien(ne) supérieur(e) gestionnaire de ressources informatiques

Certification précédente : Technicien(ne) supérieur(e) gestionnaire de ressources informatiques